



MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Protection de la route 132 à Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Rapport de consultation publique
Janvier 2026

Cette publication a été réalisée par la Direction générale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et éditée par la Direction générale des communications du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web gouvernemental [Consultation.Quebec.ca](https://consultation.quebec.ca).

Pour obtenir des renseignements, il existe plusieurs moyens :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord);
- consulter le site Web du ministère des Transports et de la Mobilité durable à transports.gouv.qc.ca;
- écrire à l'adresse suivante : **Ministère des Transports et de la Mobilité durable**
700, boulevard René-Lévesque Est, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

© Gouvernement du Québec, ministère des Transports et de la Mobilité durable, 2026

ISBN 978-2-555-03234-7 (PDF)

Dépôt légal – 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation écrite du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE	4
2. PROCESSUS CONSULTATIF	4
2.1. Rencontres municipales	4
2.2. Parties prenantes	5
2.3. Population.....	6
3. CONSULTATION PUBLIQUE	7
3.1. Objectif.....	7
3.2. Modalités de la consultation	7
3.3. Thèmes abordés	7
3.4. Communication de la démarche consultative	8
3.5. Méthodologie.....	8
3.6. Questionnaire en ligne.....	9
4. FAITS SAILLANTS.....	22
5. CONCLUSION.....	22
ANNEXE 1 : QUESTIONS POSÉES PAR L'AUDIENCE LORS DE LA SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE.....	23
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE	29
ANNEXE 3 : RÉPONSES AUX QUESTIONS OUVERTES DU QUESTIONNAIRE	40

1. MISE EN CONTEXTE

Seule la route 132 lie Saint-Maxime-du-Mont-Louis aux autres municipalités de La Haute-Gaspésie et au reste du Québec. La préservation du principal lien routier de la péninsule gaspésienne est donc primordiale pour la population.

La protection de la route 132 dans l'anse de Mont-Louis, à Saint-Maxime-du-Mont-Louis, a pour objectif de contrer l'érosion et la submersion côtières qui affectent l'infrastructure. Le projet tient compte de l'intensification des tempêtes et de la hausse prévue du niveau marin. En effet, les changements climatiques fragiliseront davantage ce site déjà touché par les aléas côtiers.

Avec les années, la protection naturelle, constituée de l'arrière-plage et de la section terrestre située entre l'arrière-plage et l'emprise de la route, a pratiquement disparu dans la portion centrale de l'anse. L'érosion n'a cessé de gruger le talus, transformant la majeure partie de la superficie terrestre en plage. Celle-ci débute à quelques mètres de la route depuis la dernière tempête d'importance qui a eu lieu en 2016. Autrement dit, la côte a tellement subi d'érosion qu'il n'y a plus de marge de recul. Le ministère des Transports et de la Mobilité durable a ainsi réalisé, en 2017, un enrochement d'urgence pour protéger la route, à court terme, contre l'érosion seulement.

Pour la solution à long terme, le Ministère projette d'effectuer une recharge sédimentaire sur plus de 800 mètres le long de la route. D'une part, le rehaussement de la plage freinera l'érosion en réduisant l'énergie des vagues avant qu'elles atteignent la côte. D'autre part, l'augmentation de la hauteur et de la largeur de l'arrière-plage limitera les épisodes de débordement côtier. L'enrochement déjà en place se trouvera enfoui sous la recharge. Il servira de dernier rempart contre le déferlement côtier.

La consultation publique avait pour buts de présenter la solution retenue à la population, de bonifier les aménagements connexes et de cibler les mesures d'atténuation à mettre en place pendant les travaux.

2. PROCESSUS CONSULTATIF

2.1. Rencontres municipales

Depuis les tempêtes de 2016 où la submersion avait causé l'inondation de bâtiments du secteur de la 1^{re} Avenue ainsi que la fermeture de la route (sauf pour les services d'urgence) pendant deux heures, le Ministère a rencontré la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis à plusieurs reprises pour parler de solutions de protection côtière.

Le 15 mai 2017, le Ministère a présenté à la population une solution temporaire, soit un enrochement sur 250 mètres, en attendant une solution plus durable. Il a expliqué le caractère essentiel de l'intervention afin de maintenir le lien routier. La population a manifesté le désir que l'enrochement soit abaissé sous le niveau de la route pour préserver la vue sur l'anse. Le Ministère a alors exposé qu'un tel ouvrage ne protégera pas contre la submersion; en cas de tempête importante et compte tenu des changements climatiques, le déferlement côtier pourrait causer une rupture de la circulation et atteindre les maisons situées de l'autre côté de la route 132. La population a accepté en attendant la solution

durable. Concernant cette dernière, les citoyens et les citoyennes ont mentionné vouloir une solution qui tiendrait compte de l'économie locale (tourisme et pêche), qui consisterait en une méthode douce (pas d'enrochement), qui assurerait la sécurité de la population, qui maintiendrait un accès à la plage et qui préserverait la beauté du paysage.

Le 20 juin 2018, le Ministère a rencontré le nouveau conseil municipal afin de discuter de l'étude d'opportunité amorcée pour trouver le meilleur ouvrage de protection côtière. Le conseil avait formulé qu'un enrochement semblable à ceux de Marsoui et de L'Anse-Pleureuse n'était pas une solution acceptable. Un mur chasse-mer, une recharge de plage et des brise-lames étaient perçus plus positivement.

Le 14 mai 2019, le Ministère a rencontré le conseil municipal afin de présenter les scénarios de réalisation possibles pour favoriser l'acceptabilité sociale et les avenues innovantes pour la protection des côtes et du village contre les aléas côtiers. La principale préoccupation de la Municipalité était d'avoir une plage accessible avec une granulométrie acceptable. Les concepts de brise-lames et de recharge de plage et la présence de dunes semblaient répondre aux besoins et aux préoccupations de la Municipalité.

Lors de la rencontre du 23 novembre 2021, les membres du conseil ont manifesté plus de réticences qu'en 2019 pour des brise-lames, car les répercussions sur le paysage les inquiétaient. Ils étaient inquiets aussi de la granulométrie des sédiments qui seraient utilisés pour la recharge. Ils craignaient que le confort de la plage soit altéré et que cela éloigne les utilisateurs. Pour ces raisons, le conseil souhaitait que le Ministère consulte la population sur le sujet.

Le 5 juin 2024, le Ministère a de nouveau rencontré le conseil municipal pour lui présenter cette fois le scénario de protection privilégié (recharge de plage seule) et connaître ses préoccupations et ses enjeux. Cette discussion devait également permettre de se préparer à la consultation publique de l'automne 2024. Sans manifester d'opposition, la Municipalité a posé plusieurs questions et a émis des commentaires, notamment sur la problématique d'érosion, la recharge de plage et sa granulométrie, l'ensablement dans l'anse, les aménagements et les travaux prévus.

2.2. Parties prenantes

Les parties prenantes les plus susceptibles d'être touchées directement par le projet de protection côtière en raison de leur localisation, soit l'Administration portuaire de Mont-Louis, l'entreprise de transformation Cusimer, la Cantine de la Seigneurie et le Club Lions de Mont-Louis (responsable de la halte de repos), ont été rencontrées à l'été 2024 afin de leur présenter le projet et la solution privilégiée, de répondre à leurs questionnements et de recueillir leurs préoccupations et commentaires.

Une des principales préoccupations exprimées quant à une éventuelle recharge de plage concernait l'ensablement de l'anse. En effet, certaines personnes ont rapporté que la construction du quai fédéral à l'est aurait créé un phénomène d'ensablement de l'anse. Elles craignent donc que les matériaux de la recharge soient emportés par les marées et déplacés vers l'embouchure de la rivière de Mont-Louis et le quai des pêcheurs de même que dans l'anse, accentuant ainsi le problème d'ensablement qu'elles ont constaté. Face à cette préoccupation, le Ministère a expliqué que la granulométrie choisie devrait éviter

que le matériel de la recharge de plage ne migre vers le quai du côté ouest ou vers l'embouchure de la rivière.

Les personnes rencontrées s'inquiétaient également des effets de la recharge de plage sur la pêche, craignant qu'elle puisse rendre le milieu stérile relativement aux espèces marines. Elles se demandaient si le capelan pourra quand même « rouler » sur cette plage artificielle. Le Ministère a confirmé qu'il ne devrait pas y avoir de répercussion importante sur la faune marine et que le capelan pourra continuer de frayer sur la plage.

Une autre préoccupation avait trait aux espaces de stationnement durant les travaux. Des gens voulaient s'assurer qu'il y en aura suffisamment pour les touristes et les locaux qui fréquentent les commerces. Le Ministère a confirmé qu'il en tiendra compte, dans la mesure du possible, lors de la planification des travaux.

Enfin, certaines personnes rencontrées n'ont exprimé aucune préoccupation particulière face au projet et croient même que la recharge de plage pourrait aider à protéger les infrastructures existantes en bord de mer lors de grandes marées.

2.3. Population

En plus de la rencontre avec la population du 15 mai 2017, le Ministère a tenu une séance d'information publique sur la solution à long terme le 25 septembre 2024 au centre communautaire de la municipalité. D'abord, une présentation résumait les divers aspects du projet :

- Localisation et historique du site;
- Objectifs poursuivis pour la solution à long terme et éléments à prendre en considération;
- Solutions étudiées et analyse pour la sélection;
- Description de la solution retenue, y compris ses avantages et ses inconvénients;
- Mesures d'atténuation possibles;
- Prochaines étapes;
- Invitation à remplir un questionnaire en ligne.

Par la suite, une période de questions a permis aux quelque 90 participantes et participants d'obtenir précisions et réponses à leurs interrogations de la part d'experts en différents domaines (génie côtier, hydraulique, biologie). À ce moment, plusieurs personnes ont aussi fait part de leurs préoccupations et de leurs observations. Le Ministère les a prises en note. L'annexe 1 présente un résumé de cette période de questions. Lors de la soirée, des échantillons prélevés sur la plage étaient également disponibles pour que l'assistance puisse constater les diverses grosseurs des matériaux qui s'y trouvent (sable fin, sable plus grossier, gravier naturel, cailloux, pierres). Enfin, la population présente a de nouveau été invitée à

se rendre sur le site Consultation Québec pour remplir le questionnaire en ligne. Rappelons que la séance d'information lançait la période de consultation publique.

3. CONSULTATION PUBLIQUE

3.1. Objectif

Le Ministère avait pour objectif de présenter l'état du projet afin de connaître l'avis et les attentes des citoyennes et citoyens, cela dans le but de raffiner les améliorations qui seront élaborées dans les prochaines étapes du projet.

3.2. Modalités de la consultation

Le Ministère a réalisé une consultation publique sur la solution de protection de la route 132 contre les aléas côtiers du 25 septembre au 23 octobre 2024. Toutes les citoyennes et tous les citoyens intéressés par le sujet étaient invités à remplir un questionnaire disponible en ligne sur la plateforme gouvernementale [Consultation Québec](#).

3.3. Thèmes abordés

Le questionnaire portait sur :

- La sécurité routière;
- L'utilisation de la plage et du secteur de l'anse;
- Le paysage;
- L'aspect, la qualité et le confort de la plage;
- Les préoccupations en lien avec les travaux;
- Les aménagements complémentaires;
- Les préoccupations et les commentaires généraux;
- La communication.

3.4. Communication de la démarche consultative

Afin d'informer la population de la démarche consultative en lien avec le projet de protection de la route 132 à Saint-Maxime-du-Mont-Louis, différents moyens de communication ont été utilisés :

- Lettre d'invitation envoyée à toutes les adresses de la municipalité (6 septembre 2024);
- Communiqué annonçant la séance d'information et la consultation publique (18 septembre 2024);
- Publication Facebook géociblée sur le compte du Ministère (18 septembre 2024);
- Publications transmises à la Municipalité pour diffusion sur son compte Facebook, son site Internet et son système d'alerte électronique (18 septembre 2024);
- Séance d'information publique (25 septembre 2024);
- Rappel auprès de la Municipalité pour diffuser de nouveau, au moyen de ses outils de communication, la date limite pour remplir le questionnaire en ligne (18 octobre 2024).

3.5. Méthodologie

Le questionnaire était composé de questions à choix multiples et de questions ouvertes.

Méthodologie pour les réponses aux questions ouvertes

L'approche préconisée dans le traitement des réponses ouvertes visait à identifier les propositions qui se distinguaient par leur nombre. Pour ce faire, une méthode par regroupement des réponses selon le thème principal a été utilisée. Ensuite, lorsque nécessaire, des regroupements par sous-thèmes ont été formés. Conséquemment, les résultats présentés n'exposent pas tous les éléments de réponse à chacune des questions, mais bien les plus récurrents.

Ci-dessous se trouvent les principaux thèmes utilisés pour traiter les réponses aux questions ouvertes.

Sécurité routière : submersion et érosion côtières, tempêtes hivernales, visibilité, déneigement.

Utilisation de la plage et du secteur de l'anse : pêche, marche, détente, baignade, sports nautiques.

Paysage : vue, paysage, nature, etc.

Aspect, qualité et confort de la plage : grosseur de gravier, propreté, espace.

Préoccupations en lien avec les travaux : efficacité, durée des travaux, portée des travaux, période touristique.

Aménagements complémentaires : belvédères, passerelles, végétalisation.

Préoccupations et commentaires généraux : ajout de gravier, confort de la plage, hauteur de recharge, santé des citoyens, tourisme/économie touristique.

Communication : autres points de vue, études.

Fonctionnalité et accessibilité : confort de marche, facilité de circulation, accès à la mer, passerelles, risques de blessures, stationnement.

Environnement : habitat du poisson et de la faune, observation de la faune, état naturel, faune aviaire.

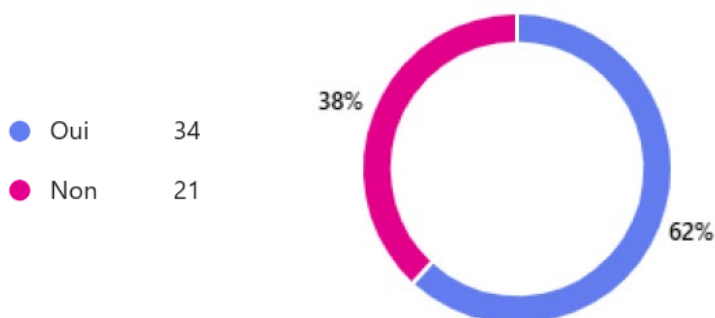
3.6. Questionnaire en ligne

Durant la période de consultation du 25 septembre au 23 octobre 2024, 55 questionnaires ont été remplis.

Le questionnaire est présenté à l'annexe 2.

SECTION 1 – Personne participante

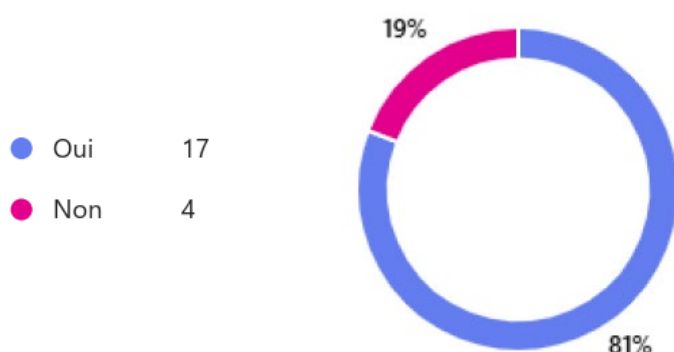
Q1) Habitez-vous à Saint-Maxime-du-Mont-Louis (résidence principale ou résidence secondaire)?



Synthèse de la question 1

Une portion importante des répondants et répondantes, soit 38 %, n'habitent pas à Saint-Maxime-du-Mont-Louis. Ceux et celles qui habitent Saint-Maxime-du-Mont-Louis ont été dirigés à la question 3, tandis que les autres, qui n'y résidaient pas, ont été dirigés à la question 2.

Q2) Allez-vous fréquemment dans le secteur de l'anse de Mont-Louis, que ce soit pour le travail, les vacances, la pratique d'activités récréotouristiques ou toute autre raison?

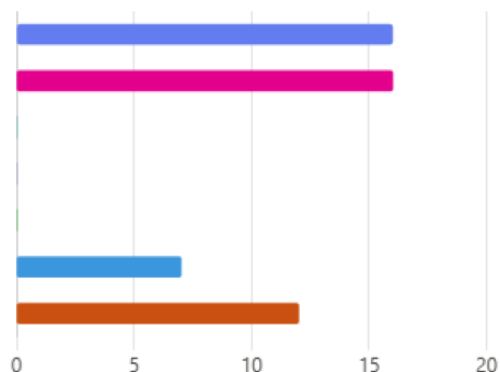


Synthèse de la question 2

Au total, 81 % des répondantes et répondants qui n'habitent pas à Saint-Maxime-du-Mont-Louis se rendent fréquemment dans le secteur de l'anse de Mont-Louis, pour quelque raison que ce soit. Ces personnes ont été dirigées à la question 3, tandis que le questionnaire prenait fin pour celles et ceux qui ne résidaient pas à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et qui ne considéraient pas se rendre fréquemment dans le secteur de l'anse de Mont-Louis.

Q3) Êtes-vous :

● Citoyen(ne) résidant dans l'anse de Mont-Louis	16
● Citoyen(ne) de Saint-Maxime-du-Mont-Louis résidant dans un autre secteur que l'anse de...	16
● Représentant(e) d'un organisme de Saint-Maxime-du-Mont-Louis	0
● Représentant(e) d'un commerce de Saint-Maxime-du-Mont-Louis	0
● Représentant(e) de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis	0
● Préfère ne pas répondre	7
● Autre	12

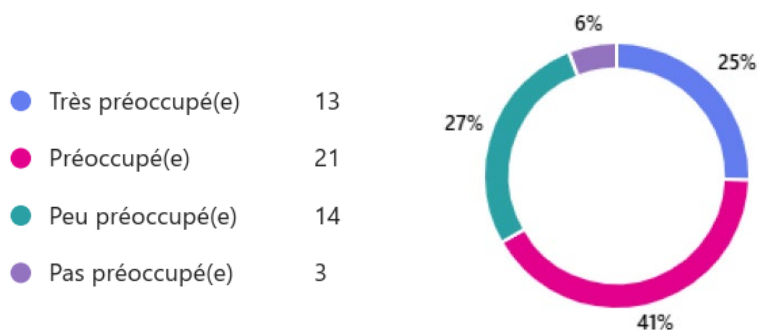


Synthèse de la question 3

Environ le tiers des répondants et répondantes habite dans l'anse de Mont-Louis, alors qu'un autre tiers réside dans un autre secteur de la municipalité. Plus du tiers des personnes répondantes a préféré ne pas répondre ou n'habite pas à Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

SECTION 2 – Sécurité routière

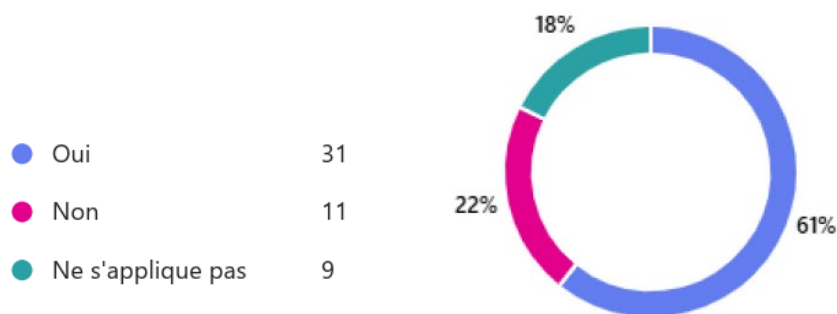
Q4) En tant qu'utilisateur de la route, quel est votre niveau de préoccupation en matière de sécurité routière par rapport aux aléas côtiers touchant la route 132 dans l'anse de Mont-Louis?



Synthèse de la question 4

Les deux tiers des personnes répondantes se disent préoccupés ou très préoccupés par la sécurité routière en lien avec les aléas côtiers touchant la route 132 dans le secteur.

Q5) En tant qu'utilisateur de la route, vous sentez-vous plus en sécurité depuis que l'enrochement a été construit en 2017?

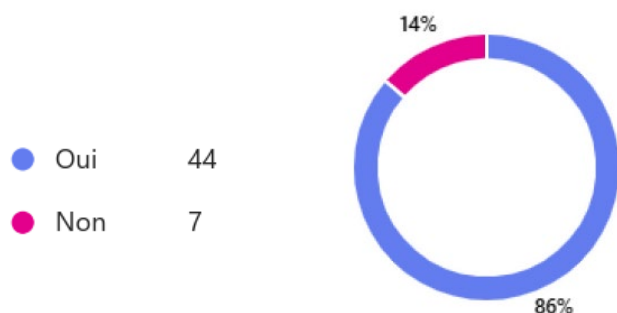


Synthèse de la question 5

Un peu moins des deux tiers (61 %) des personnes répondantes se sentent plus en sécurité depuis que l'enrochement a été construit. En éliminant les réponses « Ne s'applique pas », la proportion grimpe à 73 %.

SECTION 3 – Utilisation de la plage et du secteur de l'anse

Q6) Utilisez-vous la plage ou le secteur de l'anse?

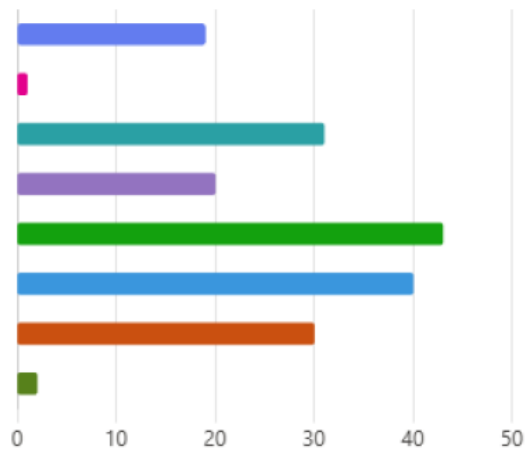


Synthèse de la question 6

La grande majorité des répondants et répondantes (86 %) utilise la plage ou le secteur de l'anse.

Q7) Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous?

Pêche en bordure de plage	19
Pêche en bateau dans l'anse	1
Baignade	31
Sport nautique (planche à pagaie, kayak, plongée, etc.)	20
Marche	43
Détente et contemplation	40
Observation de la faune	30
Autre	2

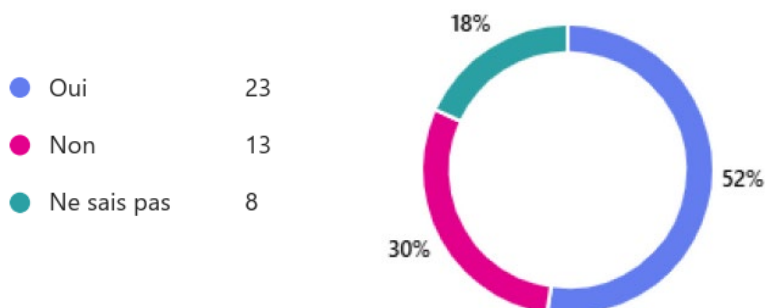


Synthèse de la question 7

Les personnes répondantes qui fréquentent la plage ou le secteur de l'anse pratiquent des activités diverses. Les plus populaires sont la marche ainsi que la détente et la contemplation. La baignade et l'observation de

la faune sont également très populaires. Suivent la pratique de sports nautiques et la pêche en bordure de plage.

Q8) Croyez-vous que la solution retenue, une fois construite, nuira à vos activités?



Synthèse de la question 8

Un peu plus de la moitié des répondantes et répondants (52 %) croit que la solution retenue aura une incidence négative sur le déroulement des activités qu'elle pratique.

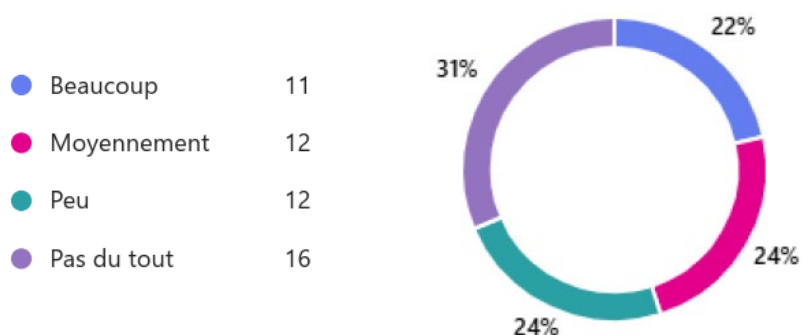
Q9) En quoi la solution retenue, une fois mise en place, nuira-t-elle à vos activités?

Synthèse de la question 9

Le questionnaire a permis de rassembler 23 réponses différentes à cette question. Les thèmes récurrents sont la qualité de la marche sur la plage et son accessibilité ainsi que l'accès à la baignade et aux autres activités nautiques. L'ensemble des réponses est présenté à l'annexe 3.

SECTION 4 – Paysage

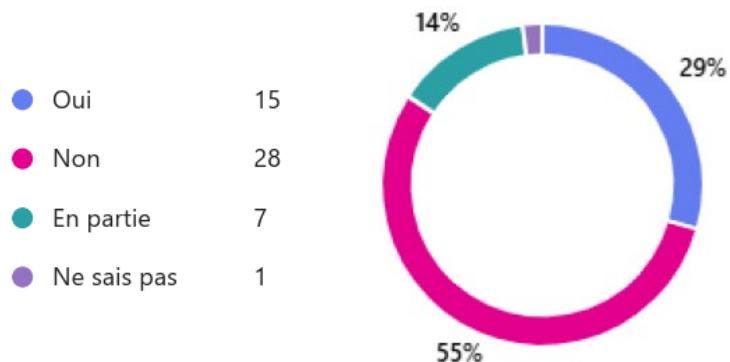
Q10) La présence visuelle de l'enrochement en place vous dérange-t-elle?

**Synthèse de la question 10**

Les résultats sont très partagés avec une distribution pratiquement égale entre chaque possibilité de réponse. Ce sont 55 % des répondants et répondantes qui se disent peu ou pas du tout dérangés par la présence visuelle de l'enrochement.

Q11) L'enrochement en place offre une protection à court terme, surtout contre l'érosion. Le Ministère le conservera afin qu'il serve de dernier rempart en cas de tempête majeure qui emporterait suffisamment de matériau pour exposer la route. Une fois les travaux de recharge terminés, l'enrochement ne sera plus visible puisqu'il aura été recouvert par le gravier.

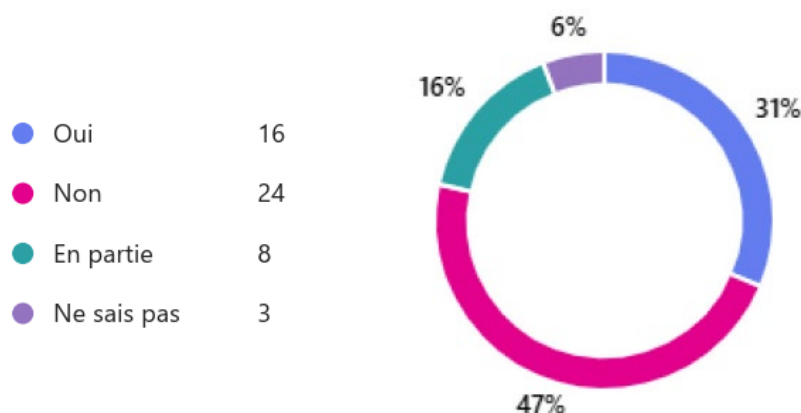
Croyez-vous que l'aspect visuel de l'anse s'en trouvera amélioré?



Synthèse de la question 11

La majorité des personnes répondantes ne croit pas que l'aspect visuel de l'anse sera amélioré lorsque l'enrochement existant ne sera plus visible, étant recouvert de gravier.

Q12) De façon plus générale, considérez-vous que la recharge de plage est une solution qui s'intégrera harmonieusement dans le paysage de l'anse de Mont-Louis?



Synthèse de la question 12

Les réponses sont partagées quant à l'intégration harmonieuse de la recharge de plage dans le paysage de l'anse : 47 % des répondants et répondantes croient que c'est possible, en tout ou en partie, et 47 % considèrent que la recharge ne s'intégrera pas de façon harmonieuse dans le paysage.

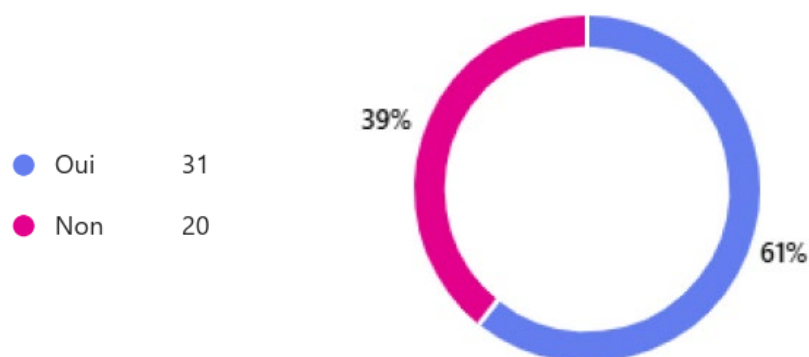
Q13) Pourquoi jugez-vous que la recharge de plage ne s'intégrera pas harmonieusement dans le paysage de l'anse de Mont-Louis?

Synthèse de la question 13

Le questionnaire a permis de rassembler 32 réponses différentes à cette question. Les thèmes récurrents relevés sont l'altération visuelle et l'altération de l'état naturel de la plage. L'ensemble des réponses est présenté à l'annexe 3.

SECTION 5 – Aspect, qualité et confort de la plage

Q14) Avez-vous des préoccupations en lien avec la mise en place d'un gravier d'environ 5 mm?

**Synthèse de la question 14**

Parmi les personnes répondantes, 61 % sont préoccupés par la mise en place d'un gravier d'environ 5 mm de diamètre.

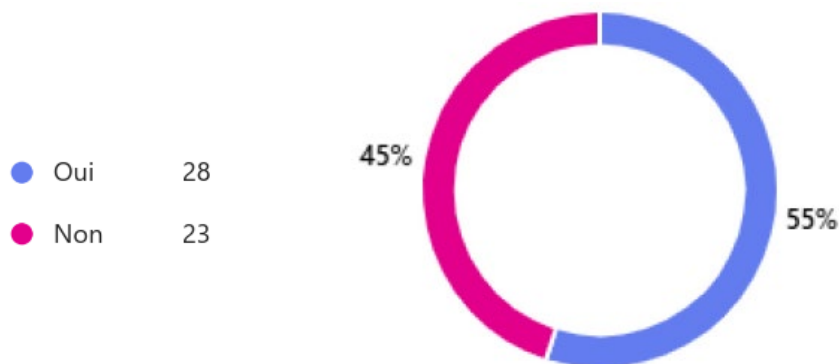
Q15) Quelles sont vos préoccupations en lien avec la grosseur du gravier qui sera utilisé?

Synthèse de la question 15

Le questionnaire a permis de rassembler 31 réponses différentes à cette question. Les thèmes récurrents sont la grosseur du gravier, l'accessibilité pour la marche et l'altération de l'état naturel de la plage de sable. L'ensemble des réponses est présenté à l'annexe 3.

SECTION 6 – Préoccupations en lien avec les travaux

Q16) Le Ministère prévoit réaliser les travaux de mise en place de la recharge de plage sur une année, ce qui comprend la période estivale. Dans ce contexte, avez-vous des préoccupations dont vous voudriez nous faire part en lien avec ces travaux?



Synthèse de la question 16

Ce sont 55 % des répondants et répondantes qui ont des préoccupations à présenter en lien avec les travaux de recharge de plage en période estivale.

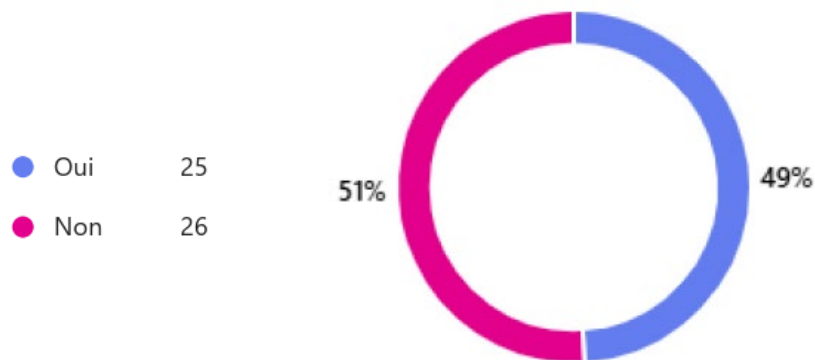
Q17) Quelles sont vos préoccupations en lien avec les travaux de mise en place de la recharge de plage?

Synthèse de la question 17

Le questionnaire a permis de rassembler 28 réponses différentes à cette question. Les thèmes récurrents notés sont les potentiels retards ou ralentissements des travaux, la poussière, les répercussions sur le tourisme et l'accès à la plage durant les travaux. L'ensemble des réponses est présenté à l'annexe 3.

Q18) Des travaux d'entretien seront nécessaires afin de maintenir l'efficacité de la recharge de plage. Le suivi du comportement de l'ouvrage aidera à déterminer la fréquence des entretiens et la durée de ces travaux. Pour l'instant, ces aspects sont indéterminés.

Avez-vous des préoccupations dont vous voudriez nous faire part en lien avec les travaux d'entretien?



Synthèse de la question 18

Près de la moitié des répondantes et répondants, soit 49 %, désirent faire part de leurs préoccupations en lien avec les travaux d'entretien servant à maintenir l'efficacité de la recharge de plage.

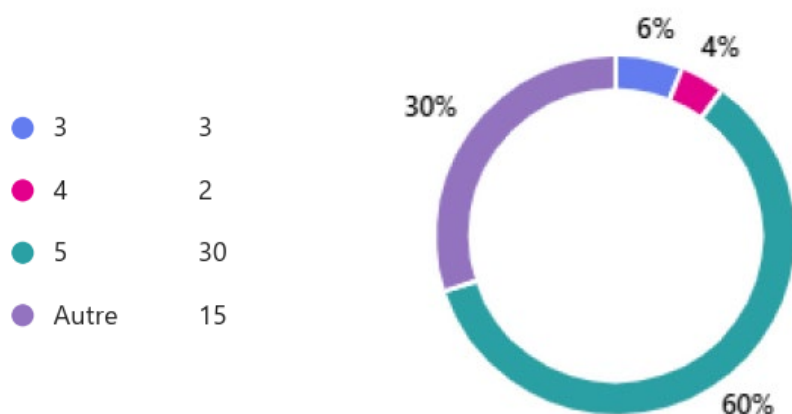
Q19) Quelles sont vos préoccupations en lien avec les travaux d'entretien de la recharge de plage?

Synthèse de la question 19

Le questionnaire a permis de rassembler 25 réponses différentes. Les thèmes récurrents sont la fréquence des travaux, la perturbation du calme et les coûts à long terme. L'ensemble des réponses est présenté à l'annexe 3.

SECTION 7 – Aménagements complémentaires

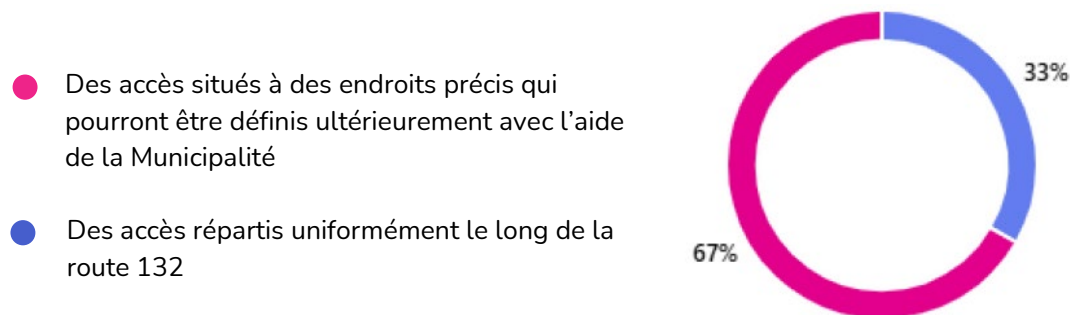
Q20) Combien d'accès vous semble suffisant?



Synthèse de la question 20

La majorité des personnes répondantes, soit 60 %, désire cinq accès différents à la plage. Pour la catégorie « Autre », la plupart opte pour un plus grand nombre d'accès que ceux proposés. Plusieurs répondants et répondantes précisent également l'emplacement à prioriser pour les accès, comme à partir du casse-croûte vers l'est. L'ensemble des suggestions de la catégorie « Autre » est présenté à l'annexe 3.

Q21) Concernant l'emplacement des accès au sommet de l'arrière-plage, que préférez-vous?



Synthèse de la question 21

Environ les deux tiers (67 %) des répondants et répondantes préfèrent des accès situés à des endroits précis définis ultérieurement, avec l'aide de la Municipalité, plutôt que des accès répartis uniformément.

SECTION 8 – Préoccupations et commentaires généraux

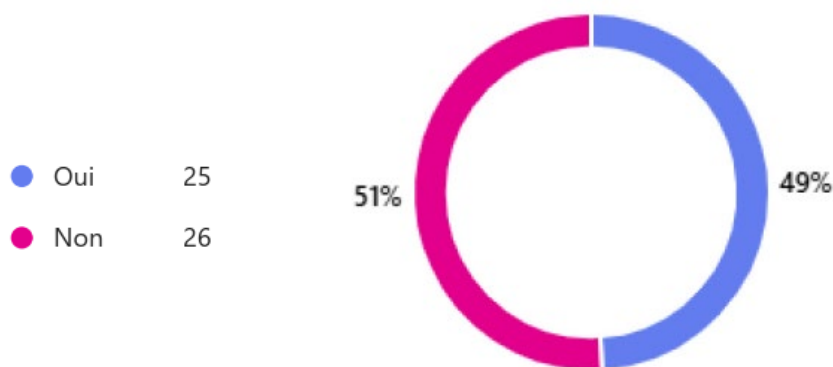
Q22) Veuillez classer les enjeux et préoccupations ci-dessous par ordre d'importance, 1 étant l'élément le plus important pour vous.



Synthèse de la question 22

Lorsque l'on demande aux personnes répondantes de classer les enjeux et préoccupations par ordre d'importance, le maintien des activités récréotouristiques, comme la pêche et la baignade, ainsi que la qualité et le confort de la plage sont les aspects qui arrivent en tête de liste.

Q23) De façon générale, est-ce que la solution retenue répond à vos attentes?



Synthèse de la question 23

Lorsque l'on demande aux répondantes et répondants de déterminer si la solution retenue répond à leurs attentes, environ la moitié (49 %) estime que oui et l'autre (51 %), non.

Q24) Pourquoi la solution retenue ne répond-elle pas à vos attentes?

Synthèse de la question 24

Le questionnaire a permis de rassembler 26 réponses différentes à cette question. Les thèmes récurrents sont l'aspect naturel de la plage, le manque de solutions de rechange proposées ainsi que le confort de la plage. L'ensemble des réponses est présenté à l'annexe 3.

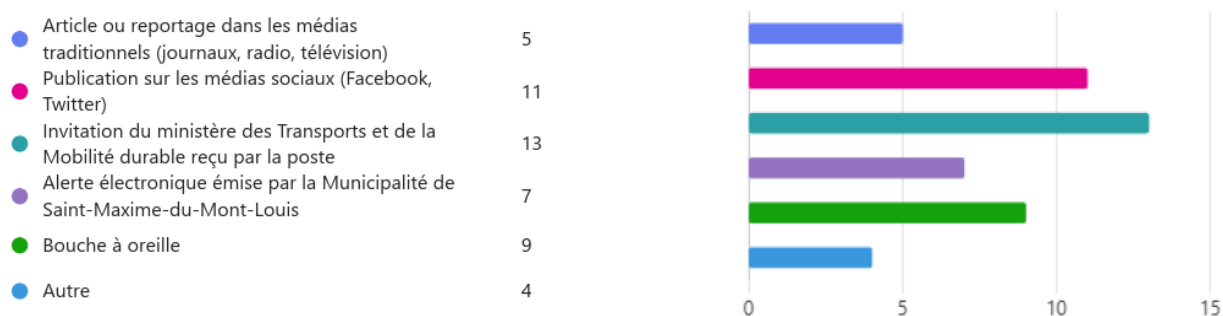
Q25) Avez-vous d'autres préoccupations ou commentaires en lien avec le projet?

Synthèse de la question 25

Le questionnaire a permis de rassembler 30 réponses différentes. Le thème le plus fréquent est la plage. En analysant les réponses, on comprend que certaines personnes sont préoccupées par l'altération de la plage de sable, sur les plans physique et visuel.

SECTION 9 – Communication

Q26) Comment avez-vous entendu parler de cette consultation?



Synthèse de la question 26

À la question visant à connaître le moyen par lequel les répondants et répondantes avaient entendu parler de la consultation, la réponse la plus populaire est l'invitation du ministère des Transports et de la Mobilité durable reçue par la poste avec 13 entrées (27 %). La publication sur les médias sociaux a également joint plusieurs personnes sondées avec 11 entrées ou 22 % des répondantes et répondants.

4. FAITS SAILLANTS

Les répondantes et répondants au questionnaire ont permis de faire ressortir de nombreux éléments qui pourront être utiles pour la poursuite de la conception du projet. Voici quelques faits saillants issus de cette consultation en adaptation côtière :

- La majorité des personnes répondantes se dit préoccupée par les enjeux de sécurité routière dans le secteur de l'anse de Mont-Louis.
- La grande majorité des répondants et répondantes utilisent fréquemment la plage, et la pérennité de celle-ci est importante pour eux et elles.
- Les activités récréotouristiques que les personnes répondantes pratiquent sur la plage sont diverses et nombreuses, comme la marche, la pêche, la baignade et les sports nautiques, et il est important pour elles de pouvoir continuer de profiter de ces loisirs.
- L'altération de la plage par l'ajout de gravier plus grossier est préoccupante pour les répondantes et répondants, car elles et ils craignent des problèmes d'accessibilité, l'altération visuelle des lieux et la diminution de l'attractivité du secteur sur le plan touristique. De plus, plusieurs craignent que la solution proposée ne soit que temporaire et que les travaux d'entretien soient inconfortants et coûteux.
- Le nombre d'accès doit être suffisamment élevé afin d'optimiser l'accessibilité à la plage. Les accès devraient être déterminés conjointement avec la Municipalité.

5. CONCLUSION

Cette consultation organisée du 25 septembre au 23 octobre 2024 a permis au Ministère de connaître l'avis des citoyennes et des citoyens et de préciser leurs attentes face à la solution envisagée pour la protection de la route 132 dans l'anse de Saint-Maxime-du-Mont-Louis. À l'issue de cette démarche, il semble que la population soit mitigée quant à l'aménagement choisi. Aussi, le Ministère veillera à poursuivre la discussion avec la Municipalité.

Le Ministère tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette consultation.



ANNEXE 1 :

QUESTIONS POSÉES PAR L'AUDIENCE LORS DE LA SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

Note importante

Les questions, leurs réponses et les commentaires contenus dans cette annexe constituent un résumé des échanges qui ont eu lieu lors de la séance d'information publique du 25 septembre 2024. Il ne s'agit pas d'une transcription fidèle des propos tels qu'ils ont été émis. En outre, les commentaires ne peuvent pas être considérés comme une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

QUESTIONS POSÉES LORS DE LA SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

1.	Combien d'années cela peut-il prendre avant que la plage soit à son état d'équilibre afin qu'elle ait une pente douce? - La plage peut atteindre son état d'équilibre en un à quatre ans, en fonction des tempêtes d'automne et d'hiver. - Présentation de l'exemple de Sainte-Luce. Ça a pris un an pour obtenir une plage à l'équilibre et pour obtenir un sable fin en surface (la grosseur médiane du matériau était d'environ 15 mm). D'autres questions sont posées sur la fréquence des recharges d'entretien, qui dépendra également des tempêtes et de l'état de la recharge.
2.	Dans les appels d'offres, est-ce qu'on va prioriser un entrepreneur gaspésien? - Le Ministère n'a pas le droit de prioriser les entrepreneurs d'une région ou d'une autre. Les entrepreneurs locaux ont l'avantage d'être situés près des lieux des travaux, ce qui leur permet d'offrir un prix de mobilisation moindre dans les soumissions.
3.	Est-ce que la couleur de la recharge sera la même que la plage existante? - L'objectif est d'utiliser des sédiments le plus près possible de ceux présents dans l'anse de Mont-Louis. Si cet objectif est atteint, les sédiments de la recharge auraient une apparence similaire.
4.	Des personnes affirment qu'il y aurait une accumulation de sable au site visé par les travaux, et non de l'érosion. Selon les observations de l'une d'elles, il y aurait environ 15 pieds de sable par rapport aux années 1980. Elle ne peut préciser si la largeur de la plage aurait diminué ni si la plage se trouverait maintenant plus près de la route. Si on enlève du sable au lieu d'en rajouter, est-ce que ça réduirait la vulnérabilité de la plage? - Enlever le sable devant l'enrochement réduirait la protection qu'il y a devant la route. Cela mènerait à une augmentation de l'énergie des vagues à la route et à une augmentation de sa vulnérabilité.
5.	Des citoyens confirment que la présence des deux quais ferait en sorte que le sable s'accumulerait davantage dans les secteurs est et ouest de la zone d'érosion ciblée par le Ministère, mais aussi au centre de la plage depuis que le quai fédéral a été prolongé. Est-ce que le matériel va se déplacer vers l'est et l'ouest comme mentionné dans la présentation? - Une portion du matériel se déplacera vers l'est et l'ouest. Cependant, pendant les périodes moins sollicitées, il y aura de l'accumulation devant la zone de recharge.
6.	Est-ce que nous perdrons les sédiments fins de notre plage? - Après un an ou deux, le matériel fin de la recharge va monter vers le dessus. Le sable de la plage à ce moment deviendra plus fin sous les pieds. La même observation a été faite à Sainte-Luce.
7.	Des inquiétudes sont émises quant au passage estimé de 12 000 voyages de camions (trafic, vitesse, vibration/bruit, freins Jacobs), surtout pour les résidents habitant entre la plage et un possible banc d'emprunt situé à l'intérieur du village. Comment rassurer la population sur le fait que les camions n'amèneront pas de risques pour la population avec des camionneurs insoucians? - Nous faisons des devis le plus clair possible en limitant la vitesse et en faisant des vérifications.

8. Est-ce que les matériaux proviendront de la vallée de Mont-Louis?
- Nous sommes présentement à une étape préliminaire du projet et la source exacte des matériaux reste encore à être déterminée. - Le Ministère n'a pas de contrôle sur la source choisie par l'entrepreneur.
9. Est-ce qu'il y aura une réparation du pont de Mont-Louis ?
- Le pont est encore en observation. Cependant, la réparation du pont ne fait pas partie du présent projet.
10. Est-ce qu'il y aurait un moyen de garder la plage tout en protégeant la route? Est-ce qu'un mur vertical a été envisagé?
- Le mur a été étudié dans l'étude d'opportunité. À cette époque, cette solution n'a pas été retenue. Si un mur est installé, il y aura un effet semblable à ce qu'on a observé à Mont-Saint-Pierre, où la plage a disparu à l'ouest de l'anse. - La solution présentée permettrait de grossir la plage actuelle tout en protégeant la route.
11. Si les brise-lames sont construits au large près des jetées , est-ce qu'il y aura moins de vagues le long de la plage?
- Un brise-lames au large serait très coûteux et enfreindrait des règles de protection des pêches commerciales.
12. Est-ce possible de remplir le sondage par écrit ou par téléphone?
- Le sondage peut seulement être rempli via Internet.
13. Qui va payer les coûts de la protection côtière?
- Le gouvernement du Québec et le fédéral paient les coûts à parts égales.
14. Est-ce que d'autres solutions ont été étudiées , mis à part les brise-lames et la recharge de plage?
- Dans l'étude d'opportunité, plusieurs autres solutions avaient été étudiées. - Se déplacer loin de l'aléa côtier reste la meilleure solution pour éviter la submersion. Cependant, cette solution n'est pas viable, car un grand nombre d'infrastructures devraient être déplacées. - L'enrochement est possible, mais faire un enrochement de taille suffisante n'était pas accepté par la Municipalité en 2017. - Des épis ont été étudiés, mais la dynamique sédimentaire ne se prête pas à cette solution. - Les murs de plage n'ont pas été retenus, car ils finissent par créer de l'érosion et risquent d'enlever la plage au pied du mur.
15. Est-ce que la recharge va remplir la rivière ?
- Nous avons vérifié s'il y aura du sable dans le quai des pêcheurs ou dans la rivière. Les études hydrauliques ont indiqué que le sable ne s'accumulera pas dans la rivière ou dans le quai des pêcheurs et que le débit de crue de la rivière a la capacité d'expulser le matériel de la recharge planifiée. Des citoyens craignent tout de même de l'ensablement à l'embouchure de la rivière. Une personne explique que la rivière serait sortie de son lit pendant quelques années et qu'elle viendrait tout juste de retrouver son lit initial. Des préoccupations sont mentionnées quant au fait que seul le débit printanier la déboucherait jusqu'au prochain printemps. Une personne cite les exemples de Gros-Morne et de L'Anse-Pleureuse où des citoyens draguent régulièrement l'embouchure afin que les niveaux d'eau de la rivière n'augmentent pas dans le secteur des maisons situées à proximité.

16. Afin de réduire le bruit , est-ce qu'il y aura une diversité de sources de granulats et est-ce qu'il y aura du dynamitage?
- Nous sommes à un état très préliminaire. Donc, nous ne pouvons pas confirmer quelles sources vont être utilisées. Cependant, il est sûr qu'il n'y aura pas de dynamitage.
17. Comment est-ce que les plantes seront choisies pour stabiliser le talus?
- Des espèces locales seront utilisées pour retenir le sable sur la crête de la dune. Un mélange de plantes sera utilisé.
18. Est-ce que cette solution est une solution temporaire pour repousser le problème à plus tard (<i>patchage</i>)?
- La recharge de plage a été choisie, car c'est une solution qui peut être utilisée à long terme et elle ressemble plus à la nature. On reproduit le phénomène d'accumulation de sable, qui se produit naturellement près de la zone vulnérable, pour protéger la route.
19. Est-ce qu'une protection en forme d'escalier serait possible, comme dans certains endroits en Europe?
- Ces protections sont souvent utilisées lorsqu'il y a peu de vagues. De plus, c'est une solution très volumineuse et coûteuse qui ne serait pas adaptée pour protéger la route à Mont-Louis.
20. De quoi aurait l'air un enrochement si on en installait un?
- L'enrochement de Marsoui serait un bon exemple de ce qu'aurait l'air l'enrochement. - L'enrochement serait d'au moins un mètre plus élevé que la route et de trois ou quatre roches de large. À noter que la pente d'un enrochement crée une « rampe de lancement » pour les vagues, ce qui peut entraîner de la submersion. Donc, l'enrochement doit être plus haut qu'une recharge de plage.
21. Est-ce qu'on va stériliser la plage avec la recharge de plage?
- La recharge va réduire l'apport en oxygène dans la couche supérieure de la plage actuelle, ce qui affectera les organismes qui s'y trouvent. Cependant, il y aura une possibilité de recolonisation de ces espèces rapidement après la construction, dans la nouvelle matrice de plage. - Pour certains sites nécessitant des recharges de plage, on observe parfois que la dynamique de la plage (avec de grandes variations) empêche ou réduit considérablement le potentiel de colonisation par les organismes.
22. Qu'est-ce qu'on va faire avec les espèces à statut protégé ou vulnérables ?
- Un recensement sera fait avant les travaux et il y aura une adaptation des travaux pour prendre en considération les espèces à statut protégé trouvées, le cas échéant.
23. Est-ce nécessaire d'avoir un ouvrage aussi large ?
- Il y aura une réévaluation de la conception préliminaire pour optimiser la taille de la recharge de plage lors de la prochaine étape du projet.
24. Est-ce possible d' élargir la route 132 pour obtenir un stationnement le long de la plage?
- Notre objectif est de protéger l'infrastructure et le projet ne prévoit pas d'intervention en tant que telle sur la route. Cependant, ce propos sera étudié lors de la prochaine étape de conception.
25. Quand commencerait-on la construction ?
- Le concept final est prévu pour 2025. - Les plans et devis sont prévus pour 2026.

26. Quelles sont vos impressions de la présentation de ce soir ? - La population a le projet à cœur. - Il y a beaucoup de remises en question par rapport à la solution qui est proposée. - Il y a beaucoup d'appréhension par rapport à un changement de la plage. - L'audience publique a été un exercice positif pour l'avancement du projet.
27. Avez-vous une estimation des coûts ? - C'est un peu tôt pour avoir une estimation des coûts précise. Plusieurs éléments du projet sont incertains à ce point.
28. Des citoyens ont nommé des espèces floristiques poussant en bord de mer qu'ils considèrent comme fragiles : épinard de mer, gesse maritime, caquillier. - Un inventaire sera fait avant les travaux et, si des espèces à statut sont trouvées, les travaux seront adaptés en conséquence.
29. Les citoyens ont observé qu'il y avait plus de submersion aux endroits où la végétation était tondue.
30. Une plainte a été faite à propos de la zone de tonte de la végétation près des tables à pique-nique qui était trop volumineuse.



ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE

Protection de la route 132 à Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable vous remercie de participer à cette consultation en ligne qui a pour objectif de recueillir vos besoins et préoccupations en lien avec le projet de construction d'un ouvrage de protection contre les aléas côtiers à Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Le Ministère vous invite à regarder attentivement la présentation du projet avant de répondre au questionnaire.

Le projet visant à protéger la route 132 dans l'anse de Mont-Louis est en planification. Il consiste à construire un nouvel ouvrage adapté aux changements climatiques afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de réduire les risques de fermeture de l'infrastructure associés aux aléas côtiers. La solution retenue est la réalisation d'une recharge de plage.

Les données recueillies seront traitées de façon confidentielle par le Ministère et son mandataire. Veuillez ne pas inscrire, dans vos réponses aux questions ouvertes, des renseignements susceptibles de vous identifier ou d'identifier une tierce personne. Par exemple, n'inscrivez aucun renseignement relatif à votre identité (nom, prénom, numéro de téléphone, etc.) et évitez de mentionner toute situation particulière qui pourrait permettre de vous identifier ou d'identifier une autre personne.

Le temps requis pour remplir le questionnaire est d'environ 8 minutes.

Section 1

...

Personne participante

1

Habitez-vous à Saint-Maxime-du-Mont-Louis (résidence principale ou résidence secondaire)? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

2

Allez-vous fréquemment dans le secteur de l'anse de Mont-Louis, que ce soit pour le travail, les vacances, la pratique d'activités récréotouristiques ou toute autre raison? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

3

Êtes-vous : *

Sélectionnez votre réponse

☐ Citoyen(ne) résidant dans l'anse de Mont-Louis☐ Citoyen(ne) de Saint-Maxime-du-Mont-Louis résidant dans un autre secteur que l'anse de Mont-Louis☐ Représentant(e) d'un organisme de Saint-Maxime-du-Mont-Louis☐ Représentant(e) d'un commerce de Saint-Maxime-du-Mont-Louis☐ Représentant(e) de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis☐ Préfère ne pas répondre

Section 2

...

Sécurité routière

4

En tant qu'utilisateur de la route, quel est votre niveau de préoccupation en matière de sécurité routière par rapport aux aléas côtiers touchant la route 132 dans l'anse de Mont-Louis? *

- ☐ Très préoccupé(e)
- ☐ Préoccupé(e)
- ☐ Peu préoccupé(e)
- ☐ Pas préoccupé(e)

5

En tant qu'utilisateur de la route, vous sentez-vous plus en sécurité depuis que l'enrochement a été construit en 2017?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne s'applique pas

Section 3

Utilisation de la plage et du secteur de l'anse

6

Utilisez-vous la plage ou le secteur de l'anse? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

7

Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous?

- ☐ Pêche en bordure de plage
- ☐ Pêche en bateau dans l'anse
- ☐ Baignade
- ☐ Sport nautique (planche à pagaie, kayak, plongée, etc.)
- ☐ Marche
- ☐ Détente et contemplation
- ☐ Observation de la faune
- ☐ Autre

8

Croyez-vous que la solution retenue, une fois construite, nuira à vos activités? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sais pas

9

En quoi la solution retenue, une fois mise en place, nuira-t-elle à vos activités? *

Entrez votre réponse

Section 4

Paysage

10

La présence visuelle de l'enrochement en place vous dérange-t-elle?

- ☐ Beaucoup
- ☐ Moyennement
- ☐ Peu
- ☐ Pas du tout

11

L'enrochement en place offre une protection à court terme, surtout contre l'érosion. Le Ministère le conservera afin qu'il serve de dernier rempart en cas de tempête majeure qui emporterait suffisamment de matériau pour exposer la route. Une fois les travaux de recharge terminés, l'enrochement ne sera plus visible puisqu'il aura été recouvert par le gravier.

Croyez-vous que l'aspect visuel de l'anse s'en trouvera amélioré?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ En partie
- ☐ Ne sais pas

12

De façon plus générale, considérez-vous que la recharge de plage est une solution qui s'intégrera harmonieusement dans le paysage de l'anse de Mont-Louis? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ En partie
- ☐ Ne sais pas

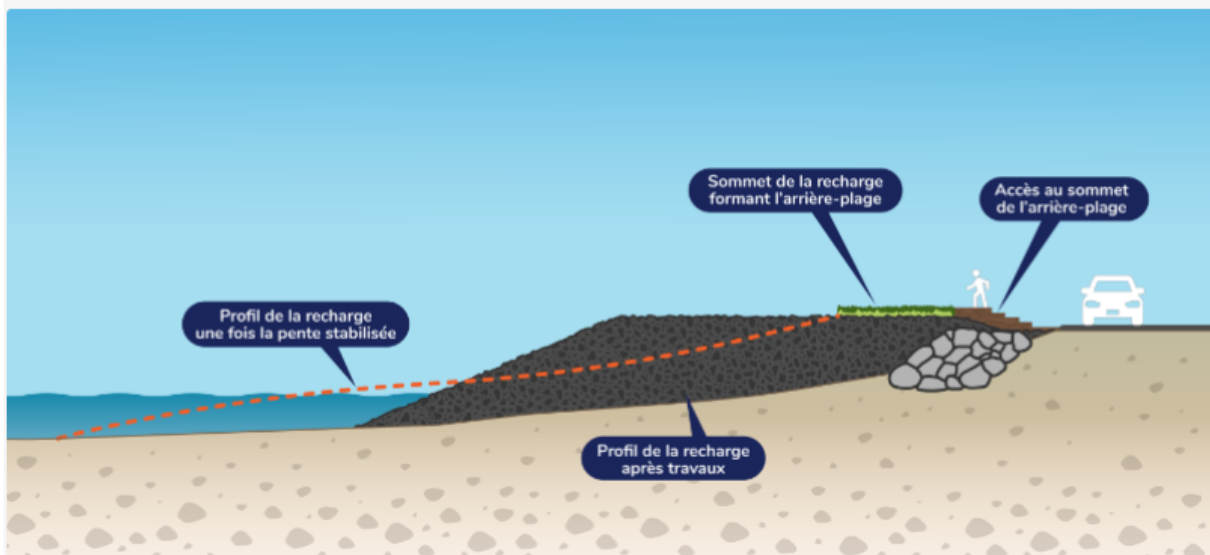
13

Pourquoi jugez-vous que la recharge de plage ne s'intégrera pas harmonieusement dans le paysage de l'anse de Mont-Louis? *

Entrez votre réponse

Aspect, qualité et confort de la plage

Le profil d'équilibre d'une recharge de plage varie en fonction du calibre du matériau utilisé. Plus celui-ci est gros, plus il peut rester en place et plus la pente stabilisée est raide. Un enrochement en est un bon exemple : les pierres demeurent à l'endroit où elles ont été déposées pendant une très longue période, même si l'inclinaison est abrupte. Au contraire, un sable fin est transporté très facilement par les vagues et les marées. Non seulement le sable d'une recharge descendrait très rapidement pour former une pente très douce, mais il serait aussi emporté plus loin dans un court laps de temps. La plage de l'anse de Mont-Louis est naturellement constituée de sable et de cailloux de différentes dimensions, dont du gravier de 5 mm. Il s'agit du plus petit diamètre de matériau qui resterait en place suffisamment longtemps pour offrir une protection de plusieurs années sans avoir à en rajouter annuellement. Bien sûr, des recharges d'entretien seront tout de même nécessaires et devront être mises en place plus fréquemment que si le diamètre utilisé était supérieur (15 mm par exemple).



14

Avez-vous des préoccupations en lien avec la mise en place d'un gravier d'environ 5 mm? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

15

Quelles sont vos préoccupations en lien avec la grosseur du gravier qui sera utilisé? *

Entrez votre réponse

Préoccupations en lien avec les travaux

16

Le Ministère prévoit réaliser les travaux de mise en place de la recharge de plage sur une année, ce qui comprend la période estivale. Dans ce contexte, avez-vous des préoccupations dont vous voudriez nous faire part en lien avec ces travaux? *

☐ Oui☐ Non**17**

Quelles sont vos préoccupations en lien avec les travaux de mise en place de la recharge de plage? *

Entrez votre réponse

18

Des travaux d'entretien seront nécessaires afin de maintenir l'efficacité de la recharge de plage. Le suivi du comportement de l'ouvrage aidera à déterminer la fréquence des entretiens et la durée de ces travaux. Pour l'instant, ces aspects sont indéterminés.

Avez-vous des préoccupations dont vous voudriez nous faire part en lien avec les travaux d'entretien?

☐ Oui☐ Non**19**

Quelles sont vos préoccupations en lien avec les travaux d'entretien de la recharge de plage

Entrez votre réponse

Aménagements complémentaires

Des accès seront aménagés pour atteindre le sommet de l'arrière-plage à partir de la route. L'image montre les cinq emplacements que le Ministère propose, répartis uniformément sur la recharge (sur 800 m).



20

Combien d'accès vous semble suffisant?

☐ 3☐ 4☐ 5☐ Autre

21

Concernant l'emplacement des accès au sommet de l'arrière-plage, que préférez-vous? *

☐ Des accès répartis uniformément le long de la route 132☐ Des accès situés à des endroits précis qui pourront être définis ultérieurement avec l'aide de la Municipalité

Section 8

Préoccupations et commentaires généraux

22

Veuillez classer les enjeux et préoccupations ci-dessous par ordre d'importance, 1 étant l'élément le plus important pour vous. *

Fréquence des entretiens de l'ouvrage de protection côtière

Maintien des activités récréotouristiques (pêche, baignade, etc.) une fois la recharge réalisée

Qualité et confort de la plage (grosseur du matériau utilisé pour la recharge)

Répercussions sur le paysage

Accès au sommet de l'arrière-plage

23

De façon générale, est-ce que la solution retenue répond à vos attentes? *

☐ Oui

☐ Non

24

Pourquoi la solution retenue ne répond-elle pas à vos attentes? *

Entrez votre réponse

25

Avez-vous d'autres préoccupations ou commentaires en lien avec le projet?

Entrez votre réponse

Section 9

...

Communication

26

Comment avez-vous entendu parler de cette consultation?

- ☐ Article ou reportage dans les médias traditionnels (journaux, radio, télévision)
- ☐ Publication sur les médias sociaux (Facebook, Twitter)
- ☐ Invitation du ministère des Transports et de la Mobilité durable reçu par la poste
- ☐ Alerte électronique émise par la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- ☐ Bouche à oreille
- ☐ Autre

Section 10

...

Conclusion

Merci d'avoir participé.
Lorsque vous aurez cliqué sur le bouton *Envoyer*, un message s'affichera et confirmera que le questionnaire a bien été soumis.



ANNEXE 3 :

RÉPONSES AUX QUESTIONS OUVERTES DU QUESTIONNAIRE

Note importante

Les commentaires contenus dans cette annexe sont ceux émis par les personnes qui ont participé à la consultation en ligne. Ils sont retranscrits tels qu'ils ont été écrits, ce qui signifie qu'aucune révision linguistique n'en a été faite. En outre, les commentaires ne peuvent pas être considérés comme une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Question 9 : En quoi la solution retenue, une fois mise en place, nuira-t-elle à vos activités?

Accès limité, qualité (eau, paysage, matériau) grandement diminuée, fréquentation par faune aviaire compromises
Accès plus difficile à l'eau, matériaux plus grossiers ne permettant pas d'être aussi confortable pour marcher ou pour être assis, concept pas très esthétique
Affecter la qualité de plage
Altérera l'état naturel de la plage de sable et nuira à la faune et la flore
Baignade et sports nautiques : La nouvelle configuration de la plage pourrait rendre l'accès à l'eau plus difficile ou dangereux, surtout avec l'élévation de la pente et la présence de gravier plus grossier, réduisant la sécurité et le confort pour la baignade et les sports nautiques. Le rehaussement de l'arrière-plage pourrait former une barrière visuelle, diminuant la beauté naturelle du site, et le bruit des camions pendant les travaux pourrait aussi nuire à l'expérience. Pêche en bordure de plage : La recharge de plage pourrait altérer les conditions naturelles pour la pêche, notamment en affectant la faune aquatique, perturbant ainsi l'accès à certaines zones de pêche ou modifiant les habitudes des poissons. Et plus encore!
Changement de l'aspect du sable/roches de la plage, changement de la vue, difficulté d'accès à la plage... changement de la morphologie de la plage (temporairement)
Diminution de la qualité du sable, moins d'espace pour se détendre, difficulté à accéder à la plage de chez moi.
Doute quant à son efficacité
Il n'y aura pratiquement plus de plage
Je ne pourrai plus circuler librement sur la plage, mettre mon kayak ou planche à pagaie à l'eau. La marche y sera difficile et la pêche impraticable de la plage.
Je préfère de loin une plage de sable. Je ne crois pas que l'enrochement pourra changer quoi que ce soit. la circulation sur la plage sera plus difficile. Le panorama touristique sera affecté. L'élaboration d'une autre solution n'a pas été assez développée
Le plaisir de marcher dans le sable « naturel » ne sera plus présent. Il va falloir se méfier davantage avec les petites roches. Au long terme, cela va aussi se retrouver dans la mer. Cela ne sera pas agréable de marcher pieds-nus sur la plage. Nous avons, selon les politiciens, la meilleure plage en Haute-Gaspésie. Il ne faudrait pas détruire la seule chose qui permet de nous distinguer du reste de la Haute-Gaspésie et de la Gaspésie en général.
Marcher sur la plage est un moyen de lutter contre mon anxiété et dépression. Il semble difficile de marcher sur cette recharge de plage comme dans les autres municipalités qui l'ont appliquée.
Non
Notre belle plage qui fait l'envie de beaucoup de villages des environs va assurément disparaître, au détriment de la population et surtout des touristes qui la fréquentent à toute les années. Ayant déjà opéré un établissement de restauration et d'hébergement je sais très bien de quoi je parle car notre clientèle revenait année après année pour profiter de ce paradis.
Nous n'aurons plus le sable fin. Pourquoi mettre du gravier
On pourra rien faire, ça sera très laid, affreux,
Perte de la plage.

Plage trop incliné, accessibilité réduite
Plus de marche possible, nuisance pour plongée etc.
Retrait d'une plage de sable naturelle qui impacte négativement l'accès à la mer par les citoyens et visiteurs. L'enrochement de l'ancien quai fédéral dans la section est de l'anse qui s'est terminé en 2020-2021 a déjà atténué grandement les effets néfastes des grandes marées. Ce dernier, en surplus de l'enrochement effectué en 2017 a déjà démontré un effet suffisant. Dénaturer l'aspect naturel de l'anse via des brises lames ou un enrochement abusif qui couvre plus de la moitié de l'anse n'est pas nécessaire. L'accès à la plage sera fortement impactée et affectera négativement les activités récréotouristiques de la municipalité. L'espace disponible pour accéder à l'eau sera trop restreint pour la totalité des utilisateurs.

Question 13 : Pourquoi jugez-vous que la recharge de plage ne s'intégrera pas harmonieusement dans le paysage de l'anse de Mont-Louis?

A l'état initial la recharge de plage ne semble pas très naturelle mais après qu'elle se soit dissoute à sa formation initiale de plage ce sera mieux
Ajout d'accès à la plage, moins belle qualité de sable.
Altération visuelle : Le rehaussement et l'élargissement de la plage avec du gravier plus grossier modifieront le paysage naturel, créant une barrière visuelle qui nuira à la beauté naturelle de l'anse. Aspect artificiel : L'ajout de matériaux comme le gravier, ainsi que l'arrière-plage modifié, donnera un aspect moins naturel, réduisant l'authenticité et le charme du lieu. Perturbation des usages : La recharge de plage pourrait créer une déconnexion avec les activités existantes, telles que la marche et la contemplation, en raison de l'aspect artificiel de la nouvelle plage
Aucune hésitation paysage complètement modifié, aucune perspective naturelle, perte de jouissance de la plage
Ça fera disparaître à jamais notre plage de sable, j'en suis convaincu même si je ne suis pas un ingénieur. Cela a été très clair lors de la séance d'information.
Ça pas de bon sens, c'est arrivé un petit peu en 2016, ça veut pas dire que ça va recommencer, si oui on verra
Différence de matériaux avec le sable actuel, visuellement c'est très artificialisé
Difficulté d'accès à l'eau, changement de l'aspect de la plage...
est-ce que cela aura un impact sur les animaux qui fréquentent déjà les lieux ? Je m'inquiète à savoir si la recharge de plage s'intégrera harmonieusement avec leur mode de vie. Les humains dans 5 ans ont va être adapté.
Il n'y aura plus de plage.
Je crois qu'il n'y aurait plus d'accès librement à la plage
Je crois que c'est possible que le projet soit beau pour les résidents et les touristes en ajoutant de belles passerelles pour avoir accès à la plage, de la végétation, des emplacements de repos (table, banc, poubelle). Seulement la recharge ce n'est pas assez. Il faut mettre les efforts pour que ce soit agréable à l'oeil et garder le paysage « naturel ».
Je sens que cela peut affecter l'aspect naturel de l'endroit
La mer sera moins visible de la route et la recharge modifiera substantiellement les habitats des crabes, goélands, etc. Il y aura alors moins d'oiseaux marins à observer, moins de marcheurs, moins de rencontres
La plage est actuellement magnifique. Il vaut mieux trouver d'autres solutions.
La plage sera surélévée elle devra être végétalisée
La recharge ne peut avoir l'air d'un aspect naturel
La végétalisation n'est pas garantie
Laid
Les enjeux climatiques et l'érosion côtière sont un enjeu majeur qui vont plus loin que la solution proposée
L'état naturel de la plage de l'anse de Mont-Louis est ce qui fait son charme. La recharge de plage viendra altérer le paysage et nuire à la poursuite des activités (tourisme)
Moins naturel mais on doit s'adapter si on veut être sécurisé

Nous allons perdre la plus belle plage de la Haute Gaspésie. On ne peut pas jouer à Dieu et penser que ce sera beau. Les gens peuvent déménager en ville s'ils ont peur d'une tempête par 3 ans.
Nous perdrons une des plus belle plage de sable du Nord de la Gaspesie
Nous, les Mont-Louisiens, nous accordons ÉNORMÉMENT d'importance sur la beauté visuelle de la plage. Cela serait inacceptable de ne plus voir la mer dans son ensemble à partir de la 132. Nous ne voulons aucunement quelque chose qui ressemble à l'enrochement entre Ruisseau-à-Rebours et Marsoui. C'est trop haut ! Cependant, je fais du point avec la question 9, l'enrochement en tant que tel n'est en aucun cas un problème. C'est la hauteur qui fait défaut. Lorsque vous êtes venu en 2017, vous avez remarqué que la population ne voulait pas d'enrochement. Vous vous êtes dit que la population ne voulait simplement pas un enrochement. Mais, ce qui nous préoccupait le plus dans votre projet d'enrochement, c'était la hauteur. Quand vous êtes revenu le 25 septembre 2024, vous nous avez dit que la population n'en voulait pas d'enrochement. En réalité, c'était la hauteur de l'enrochement que nous voulions pas. Pourquoi ne pas simplement mettre plus de roches en long et perdre un peu de superficie de plage au lieu de vouloir les mettre en hauteur ? Personne ne marche près des roches de toute façon. Nous marchons principalement près de la mer. Si nous revenons à la recharge de plage, votre projet est DÉFINITIVEMENT trop long. Le problème n'est pas de la cantine jusqu'à la 5e Rue Est. Le problème est d'environ la caisse populaire jusqu'à la 2e Rue Est. Il y a déjà en masse de pelouse qui protège la route.
On ne gagnera contre la nature a cet endroit Alec les changements climatiques. Faites passer la route plus haut
Ouvrage beaucoup trop important (grand, étendu, matériel de nature différente), modification importante de la plage, de sa qualité, éventuellement dépôt du nouveau matériel autant à l'Est qu'à l'Ouest
Parce que la plage de sable fin qui attire le touriste n'y sera plus, ce sera du gravier
Pasnaturel.
Retrait d'une plage de sable naturelle qui impacte négativement l'accès à la mer par les citoyens et visiteurs. L'enrochement de l'ancien quai fédéral dans la section est de l'anse qui s'est terminé en 2020-2021 a déjà atténué grandement les effets néfastes des grandes marées. Ce dernier, en surplus de l'enrochement effectué en 2017 a déjà démontré un effet suffisant. Dénaturer l'aspect naturel de l'anse via des brises lames ou un enrochement abusif qui couvre plus de la moitié de l'anse n'est pas nécessaire. L'accès à la plage sera fortement impactée et affectera négativement les activités récréotouristiques de la municipalité. L'espace disponible pour accéder à l'eau sera trop restreint pour la totalité des utilisateurs.
Tempête l'hiver
Trop longue recharge

Question 15 : Quelles sont vos préoccupations en lien avec la grosseur du gravier qui sera utilisé?

Aspect de la plage
avoir une plage moins agréable parce que le sable deviendrait plus gros
Ça sera difficile de marcher dessus et la santé des citoyens sera mise en jeu
Déjà que la grosseur de la roche naturelle de la plage est plutôt grossière,
Dépense inutile car le gravier sera emporté par les tempêtes lors des grandes marées
En plus de la grosseur, ce sera de la terre et non du sable. Beaucoup plus salissant.
Esthétique. Agréabilité pour marcher, s'étendre et profiter de la plage.
Grosseur ? 5, 10, 15 mm ? De toute façon, des recharges de plage seront nécessaires inmanquablement. Un processus s'enclenchera et ne finira jamais.
Il n'y aura plus de sable se retrouver avec petite roche
Inconfort, blessure...
J'ai des préoccupations en général avec l'ajout de gravier sur la plage naturelle pour raison évidente.
Je m'inquiète pour la reproduction du caplan et des animaux. On va modifier leur habitat, cela aura forcément un impact s'il n'y a plus de sable du tout.
Je ne crois pas que la grosseur de gravier viendra éliminer le problème
la facilité de circulation sera affectée
La hauteur afin de pas trop nous couper la vue naturelle sur l'eau
La marche y sera difficile en raison de l'épaisseur de gravier qui recouvrera le sable actuel.
La plage de l'anse de Mont-Louis est une des rares plages de sable naturel accessibles dans la Haute-Gaspésie. Cette caractéristique unique à Mont-Louis lui apporte un attrait non négligeable en comparaison des autres plages de gravier.
La plage ne contient pas ce type de gravier et cela rendra la marche ou la détente sur la plage désagréable en plus de l'aspect visuel qui sera changé
Le fait que la plage de Mont-Louis soit une plage constituée principalement de sable est un avantage considérable par rapport à plusieurs autres plages de la région, et recherché par plusieurs personnes (touristes, résidents pour la relaxation et la baignade). Le gravier viendra nuire à ce lieu de villégiature.
Le gravier ne sera pas confortable lors de notre marche sur la plage.
Même mention, cela pourrait affecter l'aspect naturel de la baie
Nous avons une belle plage de sable, le gravier est moins intéressant pour y marcher, et faire des châteaux de sable.
On ne remplace pas du sable par de la roche c'est la mer et c'est une plage
Peu importe la grosseur, on en veut pas c'est tout
Plus de possibilité de baignade, marche pieds nus
Pourquoi ce n'est pas du sable tout simplement
Sera emporté par le mouvement des vagues
Trop gros
trop gros par rapport au matériaux existant
Un peu trop gros
Voyon!

Question 17 : Quelles sont vos préoccupations en lien avec les travaux de mise en place de la recharge de plage?

Accès à la plage durant les travaux. L'été je vais sur la plage à tous les jours. Le bruit de la machinerie.
Beaucoup de camionnage, perte de la plage dans le cœur de la saison
Camions lourds, bruits, nous l'avons vécu 3 ans avec enrochement du quai... très invasif
Conditions hivernales : La météo difficile en hiver peut ralentir voire stopper les travaux, augmentant ainsi la durée du projet et rendant l'exécution plus coûteuse. Retards possibles : Les projets d'infrastructure de grande envergure, comme la recharge de plage, subissent souvent des retards en raison de la complexité du chantier, de problèmes imprévus ou de modifications des plans. Perturbation des activités récréatives : Ces travaux durant la haute saison touristique vont nécessairement affecter les activités comme la baignade, la marche et l'observation de la faune, ce qui nuirait à l'expérience des visiteurs et des habitants locaux. Impacts économiques : La période estivale est cruciale pour les commerces locaux dépendants du tourisme, et les travaux vont certainement entraîner une baisse de la fréquentation. Avez-vous pensé aux conséquences pour les commerçants, quelles seront les mesures mises en place pour les aider? Nuisances sonores et visuelles : Le bruit des travaux et les changements visuels temporaires risquent de réduire l'attrait naturel du site pour les activités de détente. Et pour les maisons à proximité du chantier, seront-ils dédommagés pour le dérangement sonore provenant du chantier? Détérioration des routes locales : Le transport fréquent en camions de matériaux lourds peut causer des dommages supplémentaires aux routes locales, nécessitant des réparations et perturbant encore plus les habitants et les visiteurs.
Diminution du tourisme impliquant un manque à gagner pour tous les commerces de la municipalité
Diminution du tourisme, impossibilité d'aller passer du temps à la plage, nuisance visuelle et auditive...
Est-ce que ça aura un impact sur le tourisme qui vient dans la région et apporte des revenus subséquents
Garder un accès à la plage
Il y a peu d'attrait touristique à Mont-Louis et pour moi la plage en est un, en la modifiant ou la rendant inaccessible durant un cela aura un impact négatif sur la région
J'ai des craintes lors des tempêtes de neige l'hiver. Le chemin va bloquer.
Je ne veux pas brimer la quiétude des lieux. L'impact sécuritaire me semble ténu et hypothétique tout au mieux.
La circulation routière sera-t-elle préservée pour pouvoir accéder aux villages voisins?
La poussière, les camions, l'entrée des camions sur la plage
La situation dans la ville de Mont-Louis est précaire, même l'été, depuis la fin de la pandémie et la hausse du coût de la vie. La tenue de travaux pendant la période estivale sera un autre coup dur pour la région, qui a de la difficulté à attirer et faire rester les touristes dans la ville pour quelques jours. Ça sera un dérangement important.
Le bruit, le va-et-vient des camions, l'impact sur le tourisme, le « trafic » que des lumières peuvent causer.
Le déplacement des camions sur la rue de l'église à prévoir pour les faire circuler du côté ouest de la rivière
Le passage de nombreux camions augmentera le niveau de bruit, la quantité de poussière, dégradation de la route et diminuera la sécurité sur la route.

Le tourisme étant le moteur de la région, je crois qu'il serait sage de voir également d'autres alternatives plus durables dans le temps
Les activités commerciales reliées au tourisme seront fortement impactées pendant de tels travaux, mettant à risque l'avenir des petits commerces de proximité et empêchera l'accès à la mer lors des travaux.
Les camions des sablières ne respectent pas les limites de vitesse et c'est déjà dangereux. Imaginez des travaux d'une telle envergure! De plus la poussière, les pertes économiques sur le tourisme etc.
On n'a pas à vivre tout ce chambardement penser y bien c'est complètement illogique tous les commerces vont en souffrir et certains n'y survivront pas.
Pensez au touriste en période festival, garder des accès à la plage
Plus de touristes du tout, camion, bruit, perte de plaisir d'aller sur la plage etc.
Tourisme
Tourisme et tranquillité usure de la route de l'église par les 12000 voyages
Tous les aspects des travaux de mise en place seront très dérangeants.
Troubler le calme
Une diminution importante de visiteurs

Question 19 : Quelles sont vos préoccupations en lien avec les travaux d'entretien de la recharge de plage?

À recommencer éternellement
Ça va nuire à notre lieu paisible, il y aura un exode rural. Est ce cela qu'on veut?
C'est déroutant de savoir que les travaux ne seraient pas permanent et que cet écosystème sera plus d'une fois perturbé.
Des frais à long terme et des travaux fréquents nuisant à la circulation
Des travaux d'entretien seront toujours nécessaires, ce qui signifie que nous serons en mode recharge de plage indéfiniment. Les fonds seront-ils disponibles pour l'entretien? Dans quel état sera la plage et les abords de la route en attendant les fonds? Vaut mieux ne pas enclencher ces travaux qui de toute façon n'ont pas fait leur preuve. Nous serons un site expérimental, ce qui est inacceptable.
Faire l'entretien régulièrement afin de minimiser de gros travaux et afin d'avoir toujours la meilleur protection
Fréquence et durée indéterminées : L'incertitude quant à la régularité des travaux d'entretien peut entraîner des perturbations répétées dans l'avenir pour les résidents et les visiteurs. Coût à long terme : Les travaux d'entretien récurrents peuvent s'avérer coûteux, avec des implications budgétaires pour la communauté. Logistique et nuisance : L'utilisation de machinerie lourde et le transport de matériaux peuvent engendrer du bruit, de la poussière et une dégradation des routes environnantes. Impacts environnementaux cumulatifs : Des travaux d'entretien fréquents pourraient avoir un impact continu sur la faune, la flore, ainsi que sur les activités humaines comme la pêche, la baignade et l'observation de la faune.
Il ne faut pas que ce soit fait dans les moments les plus forts du tourisme
J'espère que la recharge d'entretien sera moins « imposante » que la première recharge.
Justement, vous dites que vous voulez avoir une solution permanente. Pour moi, ce n'est pas permanent de revenir quelques années plus tard pour toujours en rajouter.
La fréquence à laquelle ces potentielles recharges seront effectuées risque aussi de nuire à la quiétude des lieux.
La fréquence des entretiens doit être déterminée chaque année, avant la période touristique.
La plage naturelle se retrouvera dénaturée à intervalle régulière et affectera négativement l'accès à la plage lors des travaux.
même raison que précédemment
Même réponse que la précédente
Nous n'aurons presque plus accès à cette place avec d'autres recharges à venir.
On s'embarque dans une panoplie de travaux pour rien du tout.
qu'ils ne soient pas fait de manière rigoureuse. Au-delà de la route 132, il y a nos commerces qui sont aussi à protéger si possible.
Si la recharge est trop fréquente nous n'aurons jamais de belle plage.
Si on incluait une brise lame, est-ce que la recharge pourrait être en sable?
Toujours à recommencer selon la véracité des marées
Toujours dépenser de l'argent pour rien
Troubler le calme

Un entretien de très courte fréquence
Un éternel recommencement année après année.

Question 20 : Combien d'accès vous semble suffisant (seules les réponses qui diffèrent des choix proposés dans le questionnaire sont rapportées ci-bas)?

6
6 à 7 accès à partir du casse-croûte vers l'est
7
8
9
Aucun on a déjà nos accès à notre plage qui doit être conserver
Ce n'est pas le nombre, mais les endroits où ils seront situés qui importe je crois, par exemple, de l'épicerie à la plage.
J'en veux pas .C'est quoi ça va donner. Y aura plus de plage
Le plus possible, mais honnêtement, l'accès près de la cantine ne sert pas à grand chose puisque nous passons déjà par la gauche ou par le terrain des lions lorsque nous sommes là.
Le plus possible. L'aménagement devrait être décidé par la ville et non pas le MTQ
Une protection de 800 m est beaucoup trop étendue, une protection autre qu'une recharge de plage (enrochement ou mur durable et esthétique) devrait être mise en place dans la zone critique seulement.

Question 23 : Pourquoi la solution retenue ne répond-elle pas à vos attentes?

À la question 21, tous les enjeux sont de grande importance. La recharge de plage n'est pas la solution appropriée pour l'anse de Mont-Louis de plus, elle n'a pas été concluante ailleurs. Un site expérimental, non merci. Des questions demeurent sans réponse. Mes attentes se résument à établir une protection durable, pratique, visuellement esthétique
Car se sera toujours à refaire, et avec du matériel trop gros
Cette solution est un inconvénient majeur pour l'aspect naturel de la plage de Mont-Louis.
D'autres solutions doivent être étudiées.
D'autres solutions existent sûrement. Le statut quo serait préférable. Déplacer le sable qui s'est accumulé devant l'enrochement actuel. Cette solution ne répond pas à mes attentes car elle perturbe les milieux marin, terrestre, social, récréotouristique, économique (moins de touristes), etc.
Elle n'est pas durable, c'est un plâster sur un bobo beaucoup plus grand
Érosion va produire quand même
Il faut faire quelque chose, mais cela est difficile d'accepter de perdre notre belle plage.
Je le répète, j'en veux pas de recharge, c'est tout
La plage fonctionne déjà très bien et est sécuritaire pour la pérennité de la ville. La route est très loin de la plage. Les efforts devraient être concentrés ailleurs.
La qualité et le confort de la plage est trop atteint et il y a répercussion sur le paysage
La solution proposée détruira la plage. D'autres solutions pourraient être envisagées.
L'étude semble avoir été effectuée avant la fin de l'enrochement de l'ancien quai fédéral dans la section est de l'anse.
Mauvais investissement de temps d'énergie et de ressources
On en veut pas
Parce que cela brise notre belle plage, si elle était déjà rocailleuse comme à Mont-St-Pierre par exemple il n'y aurait pas un si gros impact
pas assez d'autre point de vue pour choisir
Peu importe votre projet, il faut éliminer la hauteur qui bloquerait la vue + il faut garder impérativement le confort de la plage. Nous avons une très belle plage et nous ne voulons pas faire de la route pour aller marcher sur une plus belle plage que la notre.
Pour toute les raisons déjà données préalablement.
Pourquoi ne pas faire un enrochement? C'est moins d'entretien et on garde notre belle plage. Vous allez tuer notre village. Les gens vont partir et les touristes vont aller ailleurs. Les gens vont vivre de quoi? Les jeunes ne voudront pas s'installer ici. La neige sera soufflé sur la 132 tout le temps donc plus dangereux.
Pourquoi ne pas prolonger les murs de roche à la pointe sec ou même du quai de pêcheur?
Qualité et confort de la plage grandement diminués
Trop emputé sur la plage
Trop invasif
Vous IMPOSEZ une méthode sans écouter les individus!

Question 24 : Avez-vous d'autres préoccupations ou commentaires en lien avec le projet?

C'est très préoccupant de savoir que notre plage va changer.
Cette solution ne répond pas à mes attentes car elle perturbe les milieux marin, terrestre, social, récréotouristique, économique (moins de touristes), etc.
Comment va se comporter la neige souffler par le vent du nord.
Comme precedent!
Est ce suffisant?
Il n'y a pas de problématique selon moi en ce moment depuis l'enrochement donc pourquoi détruire la plage
J'aimerais que la largeur du projet soit réévalué parce que la bande de terre et de végétation devant l'amarré semble déjà bien faire son travail. Il faudrait seulement prolongé ce qui fonctionne déjà. Je trouve que dans l'ensemble le projet répond à nos besoins et je trouve dommage que certains membres du conseil ne représente pas la majorité de l'opinion de la communauté. Merci pour les efforts d'utiliser le gallets le plus petit possible et de ne pas réenvisager l'enrochement.
Je souhaite que cette solution soit pérenne et qu'elle représente la meilleure en fait d'investissement sur le long terme.
L'histoire nous a appris que l'homme qui crée des structures pour déjouer dame nature se fait toujours rattrapper
La hauteur de la recharge et la longueur des travaux
La pire idée que je n'ai jamais vu, et je sais que vous n'allez même pas lire ce questionnaire ct
la plage est un endroit où plusieurs personnes de tous les âges vont marcher. Marcher sur du gravier est plus difficile que du sable durci par exemple. Ce serait VRAIMENT intéressant d'avoir une promenade, un lieu sécuritaire pour marcher au sommet de la recharge, dans la mesure du possible. La plage est le seul endroit où on pouvait marcher sans avoir peur de se faire frapper par une voiture. Nous n'avons pas de piste cyclable, pas beaucoup de trottoir. Avoir une promenade faciliterait les déplacements actifs et diminueraient les frustrations des citoyens face aux changements dans la pente de la plage qui ne sera plus aussi facile à marcher que maintenant. Avoir des aires de repos aménager au sommet aussi pourrait augmenter le plaisir de s'y promener et permettre aux personnes de s'y installer pour pique niquer.
La qualité de la plage...
Malheureusement, je dois me dire que c'est pour l'avenir de la route qu'il faut accepter le projet.
Non
Non
Non
Non
Non
Non, et j'espère que la population et la municipalité va refuser
noon
Pas pour l'instant
Prendrais une autre rencontre pour explication
Projet nécessaire mais protéger l'accès récréotouristique d'une importance capitale pour notre petit village , il serai très bien vu d'amélioré l'accès avec un stationnement le long de la route 132 .

Rapporter trop de gravier pourrait à moyen terme se retrouver à l'embouchure de la rivière et entraîner d'autres problèmes.

Rds

Suite à votre exemple de la plage de Sainte-Luce, j'ai été investiguer par moi-même et honnêtement, on ne remarque aucune trace d'un quelconque passage. OÙ EST L'UTILITÉ DU PROJET ALORS ? Vraiment, mettre une double épaisseur de roche sur le long au lieu sur la hauteur et je vous appuierais complètement dans ce projet d'enrochement. Et honnêtement, on s'entend pour dire que la verdure dans votre projet de recharge, c'est pas très fameux. Si c'est pogné pour rester là pas tondu, ça vaut rien. Nous voudrions une autre consultation publique pour avoir une suite sur nos avis commun et de votre décision. Cela aiderait à la transparence entre le Ministère des Transports et de la Mobilité durable et les citoyens de Mont-Louis. Ne prenez pas de décision sans le consentement des citoyens et pas seulement des conseillers municipaux s.v.p. Merci.

Trop longue recharge (est - ouest)

Une infrastructure qui protège la zone critique seulement (très inférieure à 800 m), utilisant des matériaux de première qualité. une protection qui conserve la qualité de notre plage, du paysage, l'accessibilité complète aux usages

Y a-t-il des études prévoyant l'impact des changements climatiques futurs sur cette solution (augmentation de l'intensité des tempêtes, montée du niveau des mers) ? Quelle est la durée de vie estimée de la recharge de plage avant qu'elle ne nécessite de nouveaux travaux ? Comment allez-vous vous assurer que la communauté locale est informée et impliquée dans le suivi post-projet ? Quels mécanismes de compensation sont prévus si le projet ne parvient pas à protéger efficacement la route et qu'il y a des coûts supplémentaires ou des dommages inattendus ? Comment le ministère compte-t-il minimiser l'empreinte carbone du chantier, en particulier avec l'utilisation des camions pour transporter les matériaux ? Avez-vous envisagé des solutions alternatives moins invasives, comme le déplacement de la route ou des solutions basées sur la nature ? Le ministère a-t-il évalué les effets de l'accumulation de débris et de gravier suite aux tempêtes ? Quels mécanismes seront mis en place pour surveiller les effets de la recharge de plage sur l'érosion et la submersion dans les prochaines décennies ? Comment le ministère garantit-il que les besoins des résidents locaux sont pleinement pris en compte dans cette décision ? Quelles mesures seront prises pour limiter l'impact des travaux d'entretien sur la circulation routière et piétonnière ? Quels seront les coûts d'entretien à long terme de cette solution comparés à d'autres alternatives ? Quels sont les risques de déplacer le problème d'érosion vers d'autres zones côtières non protégées par ce projet ? Quelle consultation sera faite pour ajuster le calendrier d'entretien afin de minimiser les impacts saisonniers sur le tourisme et la communauté ? Y a-t-il des plans de compensation pour les dommages potentiels causés par les travaux d'entretien sur la biodiversité locale ? Le ministère a-t-il pris en compte des retours d'expérience d'autres projets similaires au Québec ou ailleurs ? Quelles seront les conséquences sur la qualité de l'eau de mer après la recharge de plage ? Comment les effets cumulatifs des travaux d'entretien sur l'érosion côtière sont-ils évalués ? Y a-t-il un plan de suivi de la qualité de l'eau ? Quel est le seuil critique de dégradation où l'entretien ne suffira plus et des solutions plus lourdes devront être envisagées ?

